

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [5]

Rubrik: Dossier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Féminisme, pacifisme et défense

Le dossier de ce mois n'est pas conçu comme les autres, puisqu'il se propose d'ouvrir un débat, plutôt que d'approfondir un sujet en perspective de conclusions. C'est pourquoi, au lieu d'un long article, nous avons voulu donner des éléments de discussion en vous soumettant des prises de positions, des « modèles », des résultats d'enquêtes, la situation des pays étrangers.

Nous attendons vos réactions: faites-nous en part, afin que le dialogue se prolonge. Le thème du pacifisme et de la défense générale ne sera pas épuisé de sitôt; aussi est-ce la première pierre que nous posons ici en vue d'un débat que nous souhaitons le plus large possible.

1er Août 1291

L'histoire raconte que c'est la femme de Werner Stauffacher (un des trois Suisses) qui a convaincu son mari de partir prêter serment sur la prairie du Grütli.

Et depuis, pendant près de 700 ans, la femme suisse a été une « Stauffacherin ».

Faire régner la paix et l'harmonie dans la famille

Mettre au monde un enfant, l'éduquer, faire en sorte que chacun dans la famille accepte l'autre, apprenne à le respecter tel qu'il est, frère, sœur, grand-père, grand-mère... Chercher à résoudre les conflits sans avoir recours à la violence. (D'ailleurs la femme, physiquement plus faible que l'homme, n'a pas intérêt à avoir recours à la force, elle serait trop souvent perdante.) Ce travail quotidien de fourmi est une forme de service civil national au niveau familial, c'est-à-dire à la base de la société. Malheureusement notre société d'aujourd'hui n'a pas conscience des services rendus à ce niveau par les femmes. Elle ne leur donne pas souvent l'occasion et le temps de perfectionner et d'adapter leur travail d'éducatrice aux transformations sociales et aux découvertes scientifiques de l'époque.

Astreindre à une première discipline

C'est la mère qui apprend les premières contraintes nécessaires à la vie en société : être propre, manger à des heures régulières, obéir et comprendre pourquoi, fixer des objectifs que l'autre peut accepter... Ces principes élémentaires se retrouvent dans la vie des adultes. Mais alors on paie très cher d'autres adultes pour les enseigner. Chez la femme, la mère, tout est sensé être inné, naturel, gratuit ! Or c'est de 0 à 3 ans que se forme un être humain. Ne pourrait-on pas mieux reconnaître ce service national des mères ? Et pas seulement avec un bouquet de fleurs le jour de la Fête des mères !

Garder des réserves de ménage

La défense économique du pays est un des éléments de la défense générale. On sait que les réserves en produits alimentaires de base dont une partie est importée (sucre,



farine, riz, café, huile) seraient très vite épuisées en cas de fermeture des frontières. C'est pourquoi, la Confédération demande à chaque ménagère de constituer des réserves afin qu'en cas de pénurie, elle puisse continuer à nourrir sa famille. Celle qui a ses réserves, qui les renouvelle régulièrement accomplit un véritable service civil national et participe ainsi à la défense économique du pays.

Travail social bénévole

Tous ceux et toutes celles qui accomplissent des gestes de solidarité et d'entraide vis-à-vis de personnes âgées, handicapées, vis-à-vis d'enfants, de personnes en difficulté, de voisins solitaires... font, souvent sans s'en rendre compte, un service civil national. En effet, par leurs actions, ils estompent les injustices et les inégalités.

Etc., une liste infinie

La liste des services se rattachant toujours à la notion globale d'un service civil national pourrait encore s'allonger indéfiniment, la femme consommatrice, garde-malade, citoyenne...

Comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, la femme suisse accomplit un service civil national sans le savoir, mais surtout sans que l'Etat ne se préoccupe vraiment de le perfectionner et de le diversifier.

Une organisation officielle d'un service civil

C'est pourquoi je propose l'organisation officielle d'un service civil pour les femmes afin qu'elles puissent perfectionner quand

elles le désirent et dans le domaine qui les intéresse le service civil qu'elles accomplissent déjà mais qui leur permettra de mieux s'intégrer dans une société en perpétuelle transformation.

Esquisse d'un modèle

Un service civil pour les femmes dans le cadre d'un service officiel de protection civile alternative

Il s'agirait d'un service civil volontaire en deux temps :

1. Une information.
2. Une action au service d'une communauté destinée aux femmes de tout âge qui désireraient augmenter leur formation dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- premiers soins en cas d'accidents
- alimentation saine et équilibrée
- psychologie familiale
- fonctionnement de nos institutions
- équilibre écologique
- vieillissement
- droits de l'homme
- justice sociale
- paix et non-violence
-

Cette information serait suivie de stages pratiques, c'est-à-dire d'un véritable service civil dans le genre des services civils accomplis à l'étranger par les hommes qui ne font pas de service militaire.

Organisation

Un service de protection civile alternative où les femmes seraient majoritaires mais qui utiliserait les institutions déjà existantes. Mon expérience acquise dans un cours de protection civile à Genève (Voir Femmes Suisses de mai 1980) m'a montré qu'un tel mode de service civil ne serait pas impossible.

Au niveau communal

Alors qu'un service civil pour les hommes accompli à la place d'un service militaire est nécessairement national, il s'agirait au contraire pour les femmes d'une organisation sur le plan communal et même du quartier. D'ailleurs un des buts de la loi fédérale sur la protection civile est d'organiser la population civile sur le plan communal.

Jacqueline Berenstein-Wavre

Femmes suisses

Le modèle ASF

Miser sur l'instruction civique

L'ASF a fait en 1979 une enquête auprès de ses associations membres afin de savoir si les femmes désirent une formation de base pour le cas de catastrophe. L'Alliance explique les raisons de cette enquête comme suit :

« En 1979, nous étions en pleine discussion des droits à l'égalité et devions tenir prêtre, en vue des résultats de la votation, une réponse à la question de l'égalité des obligations. En même temps, la commission ad hoc de l'ASF pensait que d'une part, les femmes ressentent le besoin de bénéficier d'une formation pour assurer l'existence en cas de catastrophe, que d'autre part la défense générale a besoin de femmes compétentes et prêtes à être engagées en cas de catastrophe ».

L'ASF a mis au premier plan l'instruction et s'est limitée à l'aspect purement civil de la défense générale. (La question d'une intégration plus large dans l'armée ne s'est jamais posée). Elle s'est concentrée sur cinq points :

- nécessité d'une formation en cas de catastrophe
- moment favorable à une formation de base
- contenu des cours
- responsabilité juridique et financière
- cours obligatoires ou facultatifs.

Sur cette base, la commission ad hoc de l'ASF a conçu un questionnaire simple, sans l'aide de spécialistes et sans contacts avec le Département militaire fédéral.

Le sujet a trouvé un large écho auprès des associations membres, puisque 45 % ont répondu au questionnaire. En plus l'ASF a reçu encore une fois autant de

réponses d'associations et de personnes qui ne lui sont pas affiliées. Quand on connaît la composition de l'ASF, il faut constater que tout l'éventail des diverses opinions féminines s'est exprimé. L'enquête de l'ASF peut donc être considérée actuellement comme *la plus représentative* sur ce sujet.

Sur la base des résultats de cette enquête, il est possible d'imaginer le modèle suivant :

Il faudrait prévoir une *instruction de base de trois semaines*, à faire pendant la formation professionnelle.

En plus des *premiers secours* les cours devraient aborder tous les problèmes physiques et psychiques que pose un séjour prolongé dans les abris, bref *la vie dans des conditions difficiles*. Il faut y ajouter une *large information sur la protection en cas d'attaque AC* (atomique et chimique), complétée d'exercices pratiques.

L'instruction de base devrait être suivie régulièrement de *journées de répétition*.

Le désir que cette formation de base soit *obligatoire* a été exprimé dans une *proportion de 2 : 1*, tout en sachant que la possibilité d'apprendre toutes ces choses existe actuellement, mais n'est pas utilisée.

Les femmes ont dit oui à la nécessité, elles sont prêtes à faire quelque chose, elles ont choisi des cours obligatoires.

Il n'est pratiquement plus question, comme il y a quelques années, d'un service purement social, ni de faire en commun un éventuel service civil des hommes.

Après l'évaluation de l'enquête, l'ASF a pris contact avec les départements qui,

sous une forme ou une autre, sont impliqués dans la défense générale :

- avec le Directeur de l'Office pour la Protection civile
- avec le Délégué pour le ravitaillement en cas de guerre
- avec le Mandataire pour le Service Sanitaire coordonné
- avec le Directeur de l'Office central de la défense.

L'ASF s'est également adressée à la *Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique* puisque les cours ménagers dépendent dans beaucoup de cantons des directeurs de l'instruction publique et également parce que toute l'idée de la participation de la femme à la défense générale est basée sur une *instruction civique*. Il s'agit donc d'un engagement plus étendu des femmes de notre pays.

On pourrait imaginer d'intégrer les cours de base proposés aux *cours ménagers obligatoires* qui existent — bien que controversés — dans 15 cantons. L'organisation et une certaine infrastructure sont déjà en place. Ainsi serait résolu le problème d'une formation civique. Toutefois, il faut ajouter qu'avec l'introduction de la 9e année scolaire obligatoire et de la 10e année scolaire facultative, les cours ménagers obligatoires sont remis en question. La réalisation d'un pareil projet ne serait possible que s'il ne cause pas de trop grands frais ; pour cette raison il faudrait faire appel dans une large mesure aux organisations existantes, sans oublier les petits groupements dans les communes et les quartiers, l'aide des voisins, etc.

Les discussions préliminaires ont démontré clairement que la Confédération ne peut pas agir, puisqu'elle n'en a pas le statut juridique. Il faut donc mettre au premier plan le *fédéralisme coopératif*. Il n'y a que les cantons qui pourraient seuls, ou avec un organisme privé, offrir le statut juridique répondant aux vœux exprimés par les femmes. (**Rapport 1981 de l'ASF**)

Le questionnaire de l'ADF

L'ADF a de son côté envoyé un questionnaire à ses sections. Voici la réponse d'une d'entre elles :

Questionnaire sur la participation des femmes à la défense générale, réponses de la section de Bâle de l'ADF :

1. Etes-vous d'avis que les femmes devraient assumer des tâches pour la communauté, ou trouvez-vous qu'elles en font déjà assez ?

Réponse : Oui, on devrait réserver aux femmes, par un système de quota, une partie des postes de direction dans la Confédération, les cantons, les communes et les régions nationales.

2. Quelles possibilités voyez-vous lorsque vous pensez à des tâches pour la communauté ? Des devoirs déjà existants ou de nouvelles tâches ?

R : Il faut protéger notre société contre les excès de la technologie. Les hommes en sont si passionnés qu'ils oublient de voir l'aspect humain. C'est aux femmes de mettre une limite là où les inconvénients dépassent les avantages.

3. Croyez-vous que les femmes devraient participer à la Défense générale ? Si oui, dans quel cadre ?

R : Il serait indigne de nous, femmes, d'être incorporées dans une hiérarchie masculine et patriarcale. Nous devons cependant nous occuper d'avantage des questions militaires et de la paix, et être en mesure de prendre position dans les discussions et les votations.

4. Etes-vous en faveur d'un service ? Si oui, obligatoire ou volontaire ?

R : Non. Est-ce que nous ne devons pas déjà obligatoirement, comme mères ou femmes, nous occuper de laver, repasser et racommoder pendant 17 semaines le linge des recrues ?

5. Est-ce que l'égalité des droits entre homme et femmes implique un service féminin obligatoire ?

R : Et, suite logique de cette question, l'homme ne devrait-il pas avoir le droit de diriger le ménage et de prendre le nom de jeune fille de sa femme ?

Non.

6. Pourquoi les femmes auraient-elles le droit de choisir de faire ou non du service, et pas les hommes ?

R : Exact. Les hommes devraient avoir le même droit. Pourquoi la position actuelle de l'homme serait-elle la mesure de toutes choses ?

La politique étrangère de la Suisse

Selon la **Constitution**, le but de la Confédération est d'« assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger ».

La **politique de sécurité** a pour objectif trois éléments : la politique étrangère, l'économie et la défense générale. Cette politique est indivisible. Dans chacun de ces trois domaines doivent se manifester la double volonté de défendre notre indépendance et de participer à la coopération internationale. Elle ne distingue pas entre les hommes et les femmes, mais concerne la population tout entière.

La **politique étrangère** repose sur les principes suivants : neutralité, solidarité, disponibilité, universalité. Sous la *neutralité permanente et armée* : c'est une notion qui ne s'applique qu'en cas de conflits, elle a été adoptée par la Suisse de sa propre volonté au XVII^e siècle et accompagnée de la levée de la première armée fédérale, elle est devenue un principe du droit international en 1815 et reconnue alors comme un facteur de paix pour l'Europe ; par ailleurs la *politique de neutralité* : elle laisse à la Suisse une marge de manœuvre pour défendre nos intérêts vis-à-vis de l'étranger, contribuer à l'amélioration des relations internationales, participer dans la mesure de nos moyens à l'instauration d'une paix durable. Ces moyens sont par exemple : la ratification de traités internationaux sur la limitation des armements, des déclarations en faveur du désarmement, la dénonciation d'infractions graves au droit international, ou aux droits de l'homme, le règlement pacifique des différends, l'offre de bons offices, l'aide au développement et aux actions humanitaires, l'universalité de nos relations diplomatiques, la participation active à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et dans un grand nombre des organisations dans le système des Nations Unies, etc.

Notre **économie** travaille sur deux plans : notre système économique, social et politique garantit à long terme notre indépendance et notre sécurité, et par ailleurs s'inscrit dans le système international : importations et exportations, couverture de nos besoins en énergie et en matières premières, garantie de notre monnaie, etc. Et cela

aussi bien en cas de conflits qu'en temps de paix. Dans les organisations économiques internationales, la Suisse a toujours fait montre de sa volonté d'ouverture et plaidé pour la libération des échanges et des paiements, les mesures de coopération économique et monétaire, les préférences douanières accordées aux pays en voie de développement, la coopération économique avec ces pays, la participation à des mesures internationales de soutien de leurs balances des paiements, etc.

La **défense générale** concerne l'armée, dont la mission a un caractère exclusivement défensif : empêcher la guerre par la dissuasion, défense active en cas d'attaque. C'est l'ultime garantie de notre indépendance. Mais la défense générale concerne

tout autant la population civile, dont on sait qu'en cas de conflit elle serait aussi menacée que l'armée combattante. C'est là que se situe l'étude Weitzel sur la préparation des femmes à l'aide en cas de catastrophe et à la survie en cas de guerre.

Enfin, selon le **Conseil fédéral** dans son récent message sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU : « La Suisse n'a d'autre alternative que celle d'une politique de coopération constructive et persévérante ayant pour but le progrès d'un monde dont elle est à la fois dépendante et solidaire. »

Ajoutons pour terminer que le Conseil fédéral réexamine constamment ces problèmes et cherche ainsi à poursuivre « une politique de dialogue, d'ouverture et de coopération ».

P. B.-S

Postulat de Mme Bauer-Lagier (Conseil des Etats, 17 XII 81)

Pourparlers de Genève sur le désarmement, contribution suisse.



... En tant que Parlement, en tant que Gouvernement, nous ne pouvons ignorer l'inquiétude profonde qui étreint le monde contemporain devant l'escalade de l'armement... Je considère pour ma part qu'il est de notre devoir de répondre aux interrogations angoissées de nos contemporains, de leur faire savoir que nous partageons leurs craintes et de les assurer de notre soutien. Plusieurs personnalités de notre pays ont dénoncé la folie suicidaire que constitue la course aux armements, ainsi que les articles du professeur Gasteyer appelant à une réflexion collective et l'étude où le colonel divisionnaire Däniker affirme que, dans le cadre d'une double stratégie de survie, il est indispensable que se complètent et notre défense purement militaire et les initiatives de notre diplomatie en faveur de la paix... A la même époque, la Société suisse des officiers a publié douze thèses concernant la paix. Après avoir rappelé que, en tant qu'Etat neutre, la Suisse a le devoir, à l'égard de la communauté internationale, de défendre son territoire de manière crédible, la Société suisse des officiers affirme : « La Suisse doit développer son action de bons offices sur le plan politique en vue

d'atteindre à un désarmement général, à un contrôle du désarmement et à la mise en place de moyens efficaces sur le plan international permettant de résoudre les crises sans violence ». Ces propos concordent avec les vœux exprimés de plus en plus fréquemment, selon lesquels il importe, plutôt que de céder à la résignation, que notre pays s'engage avec plus de dynamisme, d'audace et de générosité en faveur de la paix...

Le Conseil fédéral est prié d'étudier :

1. Les propositions du prof. Gasteyer et du colonel Däniker.
2. Les moyens d'intensifier sa politique des bons offices au service de la paix, l'un de ces moyens et probablement le plus urgent étant de proposer les services de la Suisse pour contrôler de part et d'autre la limitation de l'armement, ainsi que le propose le colonel Däniker.

Réponse du conseiller fédéral Aubert :

Le Conseil fédéral accepte votre postulat... car il n'a jamais cessé d'œuvrer en faveur de la paix et, dans la mesure du possible, en faveur du contrôle des armements et du désarmement. Il se déclare prêt à étudier la possibilité d'étendre encore ses bons offices dans ce domaine... Cependant je dois fixer ici que nous n'avons ni le personnel spécialisé ni le matériel nécessaire pour exercer des tâches de vérification de ce type... Nous acceptons votre postulat dans l'espoir que nous pourrions participer de façon efficace à une vérification des armements et du désarmement. La Suisse, bien évidemment, ne reniera pas sa vocation humanitaire en faveur de la paix et du désarmement.

La preuve par l'acte

Le 28 octobre 1977, une initiative populaire est lancée sous le nom d'« Initiative pour un authentique service civil - basé sur la preuve par l'acte » ; elle aboutit le 14 décembre 1979, munie de 113045 signatures. Que signifie la preuve par l'acte ? L'initiative, qui comprend quatre articles, prévoit dans le premier article que « celui qui refuse le service militaire en est

libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé ».

C'est pour fournir à la collectivité la garantie que celui qui demande à bénéficier de ce statut spécial est poussé par des raisons profondes (dont il fournit la preuve en « payant de sa personne », soit « la preuve par l'acte ») que la durée du service civil est fixée à **une fois et demie** la durée du service militaire to-

tal. Cette preuve par l'acte met également en évidence l'importance qu'attachent les partisans du service civil à un engagement conséquent en faveur de la paix, idée exprimée dans le second article de l'initiative :

« Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontement violents, à réaliser des conditions dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale ».

A l'étranger

Le nombre des pays qui intègrent les femmes à leur système de défense militaire ne cesse de croître. La plupart des pays de l'OTAN ont organisé définitivement un service militaire féminin, parfois professionnel et permanent, mais pour lequel l'enrôlement est volontaire.

En **Allemagne** (RFA), la Constitution prévoit (dans un article portant sur l'objection de conscience), que les femmes ne doivent en aucun cas être armées. Ce sont donc quelque 50 000 femmes civiles qui sont au service de la Bundeswehr, en tant qu'employées, ouvrières, infirmières, cuisinières, laborantines, plieuses de parachutes...

En **Belgique**, les femmes qui ont choisi le métier de soldat ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Mais le roi peut interdire au personnel militaire féminin de remplir des tâches dangereuses et insalubres.

Au **Danemark**, les services féminins sont organisés dans tout le pays en unités militaires et selon le plan de déploiement des forces armées. Aujourd'hui, plus de 12 000 femmes servent dans les forces armées, la plupart exerçant leur service en tant que profession à plein temps, qu'elles soient dans les corps terrestre, naval ou aérien féminins. Les femmes de l'armée danoise sont non combattantes, mais elles apprennent le maniement des armes.

Les **Etats-Unis** sont l'un des pays qui a intégré la femme dans les tâches de l'armée avec le moins d'exceptions. Et l'exception principale est le combat, auquel les femmes ne sont pas engagées. Pour le reste, elles ont la même solde, les mêmes droits et les mêmes devoirs, ainsi que les mêmes responsabilités d'avancement que les hommes. On compte actuellement quelque 100 000 femmes assumant des responsabilités dans le cadre de l'armée. Bien que l'instruction de base ait lieu parfois séparément, les femmes sont incorporées dans des unités mixtes, et les USA désirent parvenir à 10% d'effectif féminin dans toutes les unités. La plupart des femmes sont permanentes et ont ainsi un emploi bien rétribué, motif très souvent cité pour leur décision de faire partie de l'armée.

Le cas de la **Finlande** est unique en Scandinavie: c'est le seul pays qui ne compte plus de service féminin dans le cadre de la défense. La suppression du service des «Lottas» fut, en effet, l'une des conditions du traité de paix signé en 1944 avec l'URSS.

Donnant suite à l'évolution d'intégration visible dans de nombreux pays, la **France** a décidé de modifier son organisation qui avait jusqu'ici un statut spécial pour les femmes. Elles sont maintenant intégrées et réparties dans les différentes armes (Air, Terre, Marine), à égalité avec les hommes. Dès le 9 juillet 1970, une loi a instauré parallèlement un service national féminin volontaire à titre expérimental. Les femmes sont non combattantes, mais elles reçoivent en principe une initiation au

maniement des armes individuelles. Comme les postes d'officiers et de sous-officiers sont permanents et bien rétribués, il est évident qu'en temps de chômage, le recrutement n'est guère difficile. On mentionne, toutefois, une sur-représentation des filles de militaires.

La **Grande-Bretagne** dispose d'une armée professionnelle, et la plupart des femmes qui en font partie en ont également fait leur métier. Elles ont, généralement, les mêmes possibilités que les hommes, sauf, une fois de plus, en tant que combattantes.

En **Grèce**, une loi datant de 1977 astreint les femmes à l'obligation de servir dans les Forces Armées en temps de guerre ou de mobilisation totale ou partielle. En temps de paix et dans certains cas exceptionnels, les femmes astreintes au service (âgées entre vingt ans et trente-deux ans) peuvent être appelées si nécessaire. Les obligations familiales sont prises en compte. Sont dispensées du service militaire: les mères et, plus généralement, les enfants responsables de frères et sœurs plus jeunes ou de parents âgés. La loi prévoit que toute femme, ayant accompli son service militaire, obtient des privilèges appréciables, lors de candidatures pour des emplois dans l'administration de l'Etat ou d'utilité publique.

Israël est le seul pays à connaître un service obligatoire pour les femmes, mais les motifs de dispense et les conditions d'enrôlement ne permettent pas de dépasser une participation de 55% de la population féminine. Les femmes mariées ou ayant des enfants ne sont pas aptes au recrutement.

En **Italie**, les Etats-majors étudient actuellement la possibilité d'introduire un service militaire féminin dans les forces armées, ce qui n'est pas le cas actuellement, où les femmes ne participent qu'aux services sanitaires et dans le corps de police.

En **Norvège**, ce n'est que depuis 1977 que les femmes peuvent s'annoncer comme volontaires pour l'armée. Elles peuvent avoir un engagement à plein temps, avec la même solde que celle des hommes. En cas de maternité, elles ont les mêmes congés que les employées civiles.

La **Suède** connaît deux formes d'aide féminine dans le cadre de la défense générale: les collaboratrices à plein temps (employées et salariées), et les volontaires qui font partie des différentes organisations de la défense, en temps de paix et en temps de guerre. Les collaboratrices à plein temps sont environ 12 000 et sont employées dans l'administration et pour les soins aux malades. Le deuxième groupe se compose des volontaires de nombreuses organisations qui recrutent leurs membres, les instruisent dans les Etats-majors, les services de transmission, centrales d'engagement, administration, subsistance ou transports. Ces volontaires ont une instruction utilitaire, qui comprend aussi le service armé. Au total, il y a à peu près 90 000 volontaires. En outre, la défense civile est obligatoire pour toutes les femmes non incorporées dans une des organisations de service féminin. Les femmes sont astreintes à une instruction annuelle, mais celles ayant à charge des enfants mineurs en sont dispensées. — (mg)

Source: La participation de la femme à la défense générale. Etude de Mme A. Weitzel, 1979.

Menaces de nature militaire*

Les **armements nucléaires et chimiques** représentent une menace absolue, la Suisse ne peut prendre que des mesures de protection passive, militaire et civile.

Effectifs (combattants)	OTAN	PV	
Réserve stratégique (division)	1 770 300	1 520 000	
Tanks	8 984	27 200	+ 300 %
Aviation	2 590	3 800	+ 50 %
Artillerie	3 618	10 180	+ 275 %

On distingue 3 niveaux pour les **armements nucléaires**:

- les armements nucléaires stratégiques, grâce auxquels une grande puissance peut menacer le territoire de l'autre; sur la base des accords SALT I, il y a à peu près parité;
- les armements eurostratégiques, grâce auxquels l'URSS peut atteindre l'Europe occidentale et vice-versa; supériorité massive de l'URSS, d'où augmentation du risque de conflit;
- les armements nucléaires tactiques (portée inférieure à 700 km): le type d'engagement auquel notre armée serait le plus probablement confrontée; au minimum, conséquences indirectes pour la Suisse.

Armes conventionnelles: les chiffres datant d'août 1981, donnent une évidente supériorité aux armées du Pacte de Varsovie sur celles de l'OTAN, par exemple:

Armes chimiques: difficile de savoir ce que contiennent les arsenaux des grandes puissances. Conséquences graves pour la population civile.

Tactiques spéciales: actions de guérilla, subversion, terrorisme, espionnage, dirigées contre les centres vitaux: organes de direction, moyens de transport et de communication, ravitaillement, etc.

Le perfectionnement des armements des grandes puissances et la modicité des moyens de défense des petits Etats rendent de plus en plus précaires les moyens de défense de ceux-ci.

* Tirés d'un document du chef du bureau de politique de sécurité.

Les thèmes

Programme

1. Un exposé introductif sur la menace qui pèse aujourd'hui sur l'Europe : à la coexistence pacifique de ces dernières années a succédé une recrudescence de la tension Est-Ouest, qui entraîne à son tour une recrudescence de la course aux armements (voir encadré). Il ne faut pas se laisser obnubiler par le risque d'une guerre nucléaire, mais envisager aussi un affrontement avec les armes dites conventionnelles, qui laisserait à la Suisse des possibilités de se défendre.

2. Un rappel par Andrée Weitzel des buts de son étude : sensibiliser les femmes à la question de leur participation à la défense générale et leur offrir un éventail de possibilités de s'y préparer. Rappel insistant aussi que son étude ne suggère nullement l'introduction d'un service militaire pour les femmes, qui « ne serait ni nécessaire ni possible ».

3. Une information par Mme Meier sur le travail de la commission qu'elle préside

(5 femmes sur 11 membres) : préparer un projet pour la consultation relative à la participation des femmes à la défense générale.

4. A manqué malheureusement, en raison de la maladie de la conférencière, un exposé sur les problèmes économiques de la Suisse pendant les deux guerres mondiales et le rôle des femmes dans ce domaine.

5. Une prise de position du groupe vaudois des Femmes pour la Paix (voir plus loin), présenté par Mme Baechtold de Vevey.

6. Un exposé fait à titre personnel par Mme Gret Haller sur l'idée de la défense générale : relations entre une masculinité exagérée, l'oppression de la femme et la destruction de la vie ». (Voir plus loin)

Les groupes de travail

Six questions ont été proposées au choix des participantes :

1. Avez-vous l'impression que les femmes suisses sont suffisamment instruites pour le cas de crise ?

2. Pourquoi ce qui est une obligation pour les hommes serait-il considéré comme un droit pour les femmes ?

3. Service obligatoire : civil, nécessaire souhaitable ? militaire, à refuser

4. La « défense sociale » pourrait-elle être une alternative pour l'engagement des femmes ?

5. Qu'est-ce qu'une instruction civique plus poussée pourrait apporter ?

6. Le militaire/l'armée : est-ce que cela signifie la protection des femmes contre la violence ?

La discussion

Elle n'a guère touché les questions de fait. Elle a été plutôt une confrontation entre les réactions diverses des femmes à l'étude Weitzel,

— de celles qui admettent que les femmes doivent participer à la défense générale et s'y préparer

— à celles qui refusent le point de départ d'A. Weitzel (« hypothèse de guerre ») et son contexte : défense générale, parce que le mot défense implique qu'on répond à la violence par la violence, alors qu'il faut partir de l'hypothèse « paix ».

Par son exposé et ses nombreuses interventions, Mme Haller a introduit dans le débat une troisième dimension, à savoir si les femmes ne devraient pas refuser d'entrer dans une structure masculine et même machiste.

Il y a tout de même eu des voix pour rappeler que la défense générale concerne toute la population, hommes et femmes réunis. Tous, toutes veulent la paix, mais aussi la sauvegarde de nos libertés. Est-ce là un domaine où il y a des rôles spécifiques : aux hommes la défense générale, aux femmes la volonté de paix ?

Mme Bauer-Lagier, conseillère aux Etats de Genève, est intervenue pour souligner que les diverses positions des femmes ne sont pas inconciliables, mais complémentaires et pouvaient être approfondies parallèlement. L'essentiel est de poursuivre le dialogue. On en aura d'ailleurs l'occasion à travers la consultation préparée par la commission Meier, cela durera plusieurs années !

Remarques personnelles

Le séminaire a montré la nécessité de poursuivre le dialogue. Pour qu'il soit fructueux, il doit être basé sur une **information** plus complète sur ce qu'est, sur ce que veut la politique de sécurité, sur la défense générale dans laquelle s'inscrit l'étude Weitzel.

Les participants ont beaucoup revendiqué, et à juste titre, que les femmes aient une plus large part aux responsabilités et aux décisions dans ces domaines. Cela implique aussi une **formation** à acquérir, un intérêt nouveau à développer pour la politique étrangère par exemple. On trouvera (page 10) le texte d'un postulat déposé au Conseil des Etats par Mme Bauer-Lagier : c'est un exemple de ce qu'une femme peut faire lorsqu'elle prend une responsabilité politique et acquiert la formation nécessaire pour influencer nos autorités et encourager leurs efforts pour la paix.

Perle Bugnion-Secretan

L'ADF (Association suisse pour les femmes à la fin du mois de mars un séminaire : femme à la défense générale, avec participation de A. Weitzel y participait, ainsi que d'autres tendances, qui ont exposé tou

Anne-Marie Baechtold
(Femme pour la Paix)

Réflexion et proposition des Femmes pour la Paix vaudoises face au Rapport Weitzel

(Exposé à l'ADF)

L'objectif premier des femmes pour la Paix est de sensibiliser l'opinion publique au grave danger que fait peser sur l'humanité la course effrénée à l'armement nucléaire et autres armes de destruction de masse, et d'encourager les femmes à s'engager dans la construction de la paix.

A l'âge nucléaire, où l'éclatement d'une guerre serait vraisemblablement la dernière expérience de l'homme, il est d'une nécessité urgente de repenser notre système de défense. Il ne suffit plus de se protéger de l'agression, il faut à tout prix éviter la guerre.

Nous pensons, comme Madame Weitzel, que les femmes ont un rôle important à jouer.

Mais là où nous divergeons totalement, c'est dans le diagnostic de certains phénomènes sociaux. Il se dégage du rapport de Madame Weitzel un sentiment de peur et de méfiance vis-à-vis de certaines façons de penser, qui exclut tout dialogue.

Nous sommes persuadées que si dans notre vie privée, dans notre cercle social, dans notre pays et entre pays nous apprenions à dialoguer, à mieux respecter la personne de l'autre, jusqu'à prendre en considération dans notre défense nationale la propre sécurité de notre adversaire, nous arriverions à remplacer l'équilibre de la terreur par un équilibre de la sécurité et, qui sait, peut-être un jour, à reléguer les armées du monde aux musées.

C'est dans cet esprit que nous proposons en remplacement des cours de Madame Weitzel des cours plus positifs et audacieux, visant :

- au développement de la personne, de son esprit critique et du sens de la responsabilité
- à la préparation au métier de parent et à la responsabilité d'un ménage

participation de la femme à la défense générale

droits de la femme) a organisé
re sur la participation de la
ir base l'étude Weitzel. Mme
autres personnalités de diffé-
à tour leur point de vue.

Nous avons retenu ici plusieurs interventions qui nous ont paru intéressantes, et qui fournissent des éléments précieux de discussion. La nombreuse participation et la vivacité des discussions lors de cette journée ont témoigné de l'intérêt soulevé aujourd'hui par le thème de ce séminaire, durant lequel de nombreuses questions ont été abordées.

- à la sauvegarde des ressources naturelles
- à une ouverture vers les autres.

Nous souhaitons que ces cours permettent aux femmes de devenir des ferments de paix partout où elles vivent et travaillent.

Dr Gret Haller (avocate, députée)

Idee de défense totale en corrélation avec la folie masculine, l'asservissement de la femme et le dégoût de la vie.

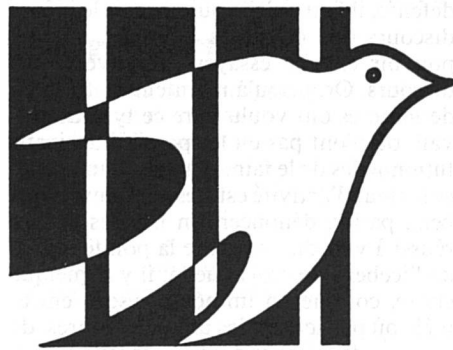
(Exposé à l'ADF,
trad. de Mme Weber)

Parler du thème de « La participation de la femme à la défense totale » sans remettre en cause ce thème lui-même, serait faire preuve de scepticisme à son propre égard. S'entretenir de ce sujet me donne l'impression d'écouter des gens palabrant sur l'opportunité de hisser son drapeau rouge ou bleu au mât de leur bateau en train de couler. L'absurdité de la discussion sur la couleur du drapeau empêche les gens de préparer leurs canots de sauvetage et d'organiser au mieux le sauvetage du plus grand nombre de passagers. La folie mondiale de l'armement n'a en définitive que pour effet de laisser pendre un cube de dynamite au-dessus de chaque tête humaine. Je suis convaincue que nous nous trouvons actuellement sur un bateau en train de faire naufrage et je suis convaincue que les concepts militaires et les abris civils ne sont que des leurres. Lorsque la vague destructrice aura passé, chacun pourra remercier Dieu ou les déesses de ne pas être parmi les survivants pour ne pas souffrir l'enfer.

Il n'y a qu'un seul point du thème « Femme et défense totale » qui m'intéresse et qui, je le pense, a un rapport avec le bateau naufragé. Jusqu'à présent, les hommes ont été incorporés dans l'armée sans qu'on assiste à de grandes controverses sur le thème « La collaboration de l'homme dans la défense totale ». On admet donc que les hommes sont aptes à la défense totale, mais lorsqu'il s'agit de femmes, il faut d'abord établir si et jusqu'à quel point celles-ci conviennent à cette tâche. Tout découle de l'idée que notre société se fait de la

virilité et de la féminité : « choyer et soigner » l'homme et la nature, « laisser croître » sont considérés comme des qualités féminines. Au concept masculin correspond la « soumission de la terre » avec la devise « tout est possible » tout est « maîtrisable », même s'il le faut par la force. Si notre soi-disant ennemi s'est mis dans la tête qu'il est possible de conquérir notre pays par la force, alors nous nous imaginons qu'il est aussi possible de défendre ce pays par la violence. C'est l'idée de l'usage de la violence, de l'hostilité à la vie, de la pensée destructrice, de la pensée guerrière, de la virilité mal comprise, poussée jusqu'à la folie. En réalité, beaucoup d'hommes ne partagent pas cette notion de la virilité et la ressentent même comme un outrage.

La définition de la féminité, de la virilité, du goût ou du dégoût à la vie, la notion de croissance ou de destruction entraîne une hiérarchie : le mal soumet la femelle, la haine la joie de vivre, les femmes servent d'infrastructure ménagère aux hommes en proie aux jeux guerriers en lavant et repas-



sant les chemises militaires, en s'occupant seules des enfants durant les cours de répétitions, certains s'amusant à tirer sur des corps de femmes nues. Tout cela n'est possible que sous le couvert de ce qui est suggéré comme « viril » au soldat suisse dans le cadre de la défense totale.

Certains se posent maintenant la question de savoir combien de femmes sont encore accessibles à cette fausse idée de la « virilité ». Quant à moi, je me demande au contraire : combien d'hommes seraient en mesure de se libérer le plus vite possible de cette folie virile et destructrice ? En rapport avec la défense totale, je pense que la règle n'est pas de se baser sur les hommes et encore moins sur les femmes qui sont déjà intégrées, mais de trouver une mesure et un

espoir dans le nombre des femmes qui ne sont pas encore intégrées. Ouvrons à nos hommes le chemin du plaisir de vivre, montrons-leur comment on se détache d'une fausse idée de la virilité, cherchons avec les hommes des forces de non-violence, dans nos rapports avec eux, dans notre comportement envers d'autres personnes et envers la nature. C'est cela notre devoir, à nous les femmes, dans cette discussion sur la défense totale.

Dr. Ruth Meier (chef ass.
Inst. de sociologie de Berne)

« La femme et la défense générale »

(Résumé de son exposé à l'ADF)

- La défense générale n'est pas une alternative à la paix. Elle est un élément de notre travail de défense.
- La défense générale ne signifie pas une militarisation de la vie. Elle est un élément de la politique de sécurité de la Suisse et à ce titre soumise à la politique générale. Font partie de la défense générale :
La politique étrangère, l'armée, la protection civile, l'économie de guerre, l'information, la protection de l'Etat, les états-majors civils de conduite, les services coordonnés.
- La politique de sécurité du pays est fondée sur l'art. 2 de la Constitution fédérale. Elle découle obligatoirement d'une part de la neutralité suisse et d'autre part des menaces dans le monde.
La politique de sécurité, la défense générale ainsi que tous les éléments qui en font partis sont nécessaires aussi longtemps que la menace persiste.
- L'exigence d'une participation accrue des femmes à la défense générale est autant due à la nouvelle répartition des rôles entre hommes et femmes dans une société moderne qu'aux menaces latentes.
- L'actuelle controverse au sujet d'une participation plus active des femmes à la défense générale provient d'une part d'une conception très traditionaliste du rôle de la femme et d'autre part d'une conception utopique de ce même rôle.

Ofra : quelle paix ?

Lors d'une assemblée sur le thème du militaire, l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) a introduit un débat sur la paix et l'armée. Elle propose de nouvelles définitions, et ouvre une voie de réflexion par les questions qu'elle pose :

« Par **paix**, nous n'entendons pas seulement l'absence de guerre. La paix ne veut pas dire pour nous laisser exister un état d'harmonie apparente, dans lequel une minorité décide pour la majorité.

La paix ne veut pas dire non plus maintenir un monde apparemment intact, qui repose sur la violence envers les femmes et sur l'élimination, violente elle aussi, des agitateurs et des contestataires. La paix n'existe pas à nos yeux aussi longtemps qu'elle procède de la destruction de notre cadre de vie et de notre environnement. Et la paix n'existe pas non plus tant que persiste l'exploitation des régions pauvres des pays industrialisés, et des pays du tiers monde.

La paix signifie plus pour nous. Soit : une vie sans oppression, sans violence, sans exploitation ; une vie dans laquelle **tous** les

hommes - et les femmes! - peuvent eux-mêmes décider de leur destin et subvenir à leurs besoins. La lutte pour notre émancipation nous paraît dans ce sens contribuer à la lutte pour la paix ».

Féminisme et pacifisme

« Nous considérons que les femmes ne sont pas plus pacifiques que les hommes de par leur nature (innée) mais de par leur éducation. L'éducation, telle qu'elle est comprise et pratiquée depuis toujours, tend à éluder les conflits au lieu de les porter au dehors et en tirer le fruit. Ce rôle de conciliation, d'harmonisation a été attribué aux femmes.

N'est-ce pas une raison de plus que les femmes soient particulièrement enclines à s'engager pour la paix, **parce qu'elles** ne doivent/devraient pas s'identifier directement aux institutions militaires, aux armes et à la guerre? Nos « faiblesses » ne sont-elles pas aussi notre force?

Ou risquons-nous par là de négliger notre lutte pour notre libération, ainsi que la spécificité de nos revendications? »

De la guerre

Entretien avec
Maria de Lourdes Pintasilgo,
ancien premier ministre
du Portugal,
présidente internationale
de « Pax Romana »
de 1956 à 1958.

propos recueillis
par Michèle Stroun

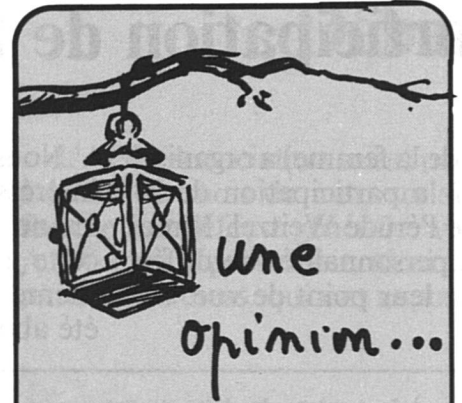
— *J'aimerais aborder avec vous le problème de la femme et de la guerre. Les femmes font des manifestations en faveur de la paix, mais la dialectique de la guerre reste le domaine réservé des hommes. En d'autres termes, les femmes luttent pour la paix, mais ne prennent jamais en main le problème de la guerre.*

MLP : En posant ce raisonnement, vous touchez à une des difficultés mêmes de la question. En effet, dans tous les aspects de la vie où les femmes ont quelque chose à dire, quelque chose à faire changer, nous assistons à deux types de comportement : soit, d'un côté, la grande manifestation de rue, soit de l'autre la transformation des structures existantes. En ce qui concerne les manifestations, les femmes non seulement en font, parce qu'il y a une prise de

conscience, mais en plus elles ont innové dans ce domaine. En ce qui concerne les structures de pensée, il semble que la guerre soit encore pour les femmes un tabou. Avant qu'une femme, en politique par exemple, puisse se prononcer d'une façon adéquate sur les questions militaires ou de défense, il faut qu'elle puisse tenir le même discours que celui des hommes, afin de pouvoir ensuite essayer de renverser ce discours. Or, jusqu'à maintenant, très peu de femmes ont voulu faire ce type de travail, ou n'ont pas eu les possibilités institutionnelles de le faire. La nature même de ce secteur d'activité est très complexe. On a beau parler, dénoncer, on n'a pas encore réussi à voir du problème la pointe même de l'iceberg. Je crois que là, il y a quelque chose, comme un immense réseau entremêlé où participent les uns et les autres, de tous bords, et quand on en découvre certains aspects, on se demande si vraiment on est fou soi-même, ou si on navigue en plein fantastique, ou encore si on vit réellement dans un monde qui, lui, est complètement fou. Je crois donc que le fait que vous dénonciez, que jusqu'à présent les femmes n'ont aucune prise sur la guerre, tient, à mon avis, à cet aspect de tabou d'une part, et d'autre part (là, je vais utiliser un adjectif très fort) au caractère de « mafia » de tout ce qui touche à ce sujet.

— *Au point de vue formel, on peut dire qu'aujourd'hui nous voyons poindre pour nous, femmes, un début d'égalité. Pourtant, dans un domaine aussi essentiel que celui de la guerre, nous restons complètement impuissantes. Comment arriver à dépasser ce stade ?*

(Suite page 16)



Une opinion

Face à la folie du monde actuel que ressentez-vous ?

Les nombreuses et diverses réactions au « rapport Weitzel » ont montré que, lorsqu'il est question de la participation de la femme à la défense générale, les problèmes sont présentés souvent de façon confuse et passionnée.

Il y a les femmes qui ont confondu défense militaire et défense générale : « Non à l'incorporation des femmes à l'armée... Nous ne voulons pas nous soumettre aux ordres des commandants militaires pour accomplir des fonctions d'assistantes sociales... » (Manifeste de femmes). Alors que le problème n'a jamais été posé en ces termes. Jamais, il n'a été question que toutes les femmes suisses deviennent des SCF.

Face à la folie du monde actuel (course aux armements atomiques, pollution, chômage, millier d'enfants qui meurent chaque jour dans le monde...), il s'agit de savoir si les femmes suisses ressentent un besoin de faire quelque chose pour que cela change, pour empêcher la catastrophe. Appelez ce besoin sens de la solidarité, devoir civique, peur du monde futur, désir de paix... qu'importe. Il s'agit de savoir si chacune de nous se sent être ce grain de sable qui, avec d'autres, peut avoir une action pour que cela change.

Personnellement, je me sens « grain de sable » et j'espère que, grâce à un service civil, les femmes pourront construire un monde plus pacifique.

Mais il existe certains mouvements féministes qui raisonnent autrement. Leurs membres disent « Le monde est mauvais, il est fait par les hommes et pour les hommes. Moi je veux vivre ma vie — « m'éclater ». Le reste m'est égal ».

Avec elles, nous ne construirons jamais la paix dans un monde où femmes et hommes devraient apprendre à se respecter.

Jacqueline Berenstein-Wavre